

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FEVRIER 2026 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Demande de subvention de l'Etat 2026 - Mise aux normes DECI	10-2026
2	Vote des taux d'imposition 2026	11-2026
3	Subventions 2026 aux associations sportives et culturelles »	12-2026
4	Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2026	13-2026

Présentation du budget avant le CA.

Ont signé, les jour, mois et an que dessus :

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	Abs - Excusée
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	

Date de convocation :

5 février 2026

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

ABSENTES EXCUSEES : AUVINET Marietta,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Christine.

N° 10/2026 - Demande de subvention de l'Etat 2026 - Mise aux normes DECI

La commune souhaite engager des travaux de mise aux normes de la couverture des risques incendie sur plusieurs secteurs du territoire. Ceci afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur et pour améliorer la sécurité des personnes et des biens.

La création de réserves d'eau pour la défense contre l'incendie et les raccordements est une catégorie prioritaire. Le taux maximum de participation de l'Etat fixé à 60% s'applique à l'ensemble des actions prioritaires.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention de l'ETAT pour participer au financement des équipements et aménagements nécessaires à la mise aux normes de la DECI pour un montant estimé à 199 988,60 euros HT.

Dépenses		Recettes		
Nature	Devis	Nature	Montant	%
Prise en charge du dossier de propositions, mètres sur site, étude d'exécution	8 800,00 €	Subvention de l'Etat	119 992,00 €	60%
1 Réserve souple (BLAIRE 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 240	11 800,00 €			
2 Réserve souple (ACACIAS 1) - 30 et 60 m3 à 200 m - parcelle communale B 2389	11 002,20 €			
3 Réserve souple (CHENE MORIN 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle ZA 77	9 152,20 €			
4 Point d'Eau Naturel (PETIT MONTY 1) - PEN 240-0049 - parcelle A 133	3 005,00 €			
5 Réserve souple (PUY MOISSON 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 713	11 800,00 €			
6 Réserve souple (REARDIERE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 1843	8 852,20 €			
7 Réserve souple (LA RANGEREUSE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2998	9 152,20 €			
8 Réserve souple (PRE LANDAIS 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 1416	9 152,20 €			
9 Réserve souple (CINFREIRE 1 - CINFREIRE 2) - 30 et 60 m3 à 400 m - Parcelle B 2795	9 152,20 €			
10 Solutionnable par le réseau AEP (CHEMIN VERT 1)	4 725,00 €			
11 Réserve souple (LIMET 1) - 30 m3 à 200 m - parcelle B 620	8 502,20 €			
12 Réserve souple (NEFLIERS 1) - 30 m3 à 200 m - Parcelle communale B 2385	10 772,20 €	Sous-Total Subvention ETAT	119 992,00 €	60%
13 Réserve souple (BASSE MORIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle B 61	8 502,20 €			
14 Réserve souple (LANDRIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle A 361	8 502,20 €			
15 Réserve souple (MORINIERE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle A 711	9 152,20 €			
16 Réserve souple (CHAUMETIERE 1) - 30 m3 à 400 m - parcelle ZA 6	8 502,20 €	Emprunt	- €	0%
17 Réserve souple (CINFREIRE 1 - CINFREIRE 2) - 30 et 60 m3 à 400 m - Parcelle B 2795	- €			
18 Point d'Eau Naturel (VAU JOLY 1) - PEN 240-0033 - parcelle A 1803	3 425,00 €	Autofinancement	79 996,60 €	40%
19 Réserve enterrée (CHATAIGNIERS 1) - 30 m3 à 200 m - rue des Cinatagniers	21 660,00 €			
20 Réserve souple (PANELIERE 1) - 30, 60 et 120 m3 à 400 m - parcelle B 2121	11 800,00 €			
21 Réserve souple (ROCHE NEUVE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2988	9 152,20 €			
22 Point d'Eau Naturel (PETIT BOUCHER 1) - PEN 240-0044 - parcelle ZB 13	3 425,00 €	Sous-Total	79 996,60 €	
23 Réserve souple (LA RANGEREUSE 1) - 30 et 60 m3 à 400 m - parcelle B 2998	- €	reste à charge de la collectivité		40%
TOTAL	199 988,60 €		199 988,60 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER le projet de mise aux normes de la couverture des risques incendie ainsi que le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus ;

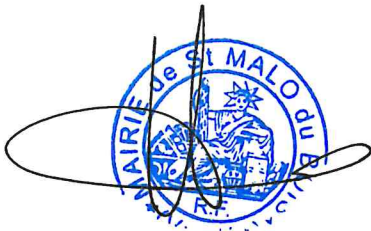
Article 2^{ème} : DE SOLICITER auprès du représentant de l'Etat un subventionnement de 60% du coût des travaux, pour le financement de l'opération de mise aux normes DECI à partir de 2026 ;

Article 3^{ème} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ces dossiers ;

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE



Le Secrétaire de Séance,
Christine RAMBAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christine Rambaud', written over a large, loopy blue scribble.

Date de convocation :

5 février 2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

ABSENTES EXCUSEES : AUVINET Marietta,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Christine.

N° 11/2026 – Subventions 2026 aux associations sportives et aux associations culturelles

Comme chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations sportives et culturelles de la commune.

Cette année 2026, il est décidé de verser une somme de 20 € par adhérent âgé de moins de 18 ans.

Monsieur le Maire proposé au Conseil Municipal les subventions aux associations ci-dessous :

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- BASKET SAINT MALO : 640 euros ;
- ELAN GYM MORTAGNAIS : 120 euros ;
- GYM PELICANS LES EPESSES : 460 euros ;
- FC ST LAURENT MALVENT : 940 euros ;
- LA GAULE ST LAURENTAISE : 320 euros ;
- VENT D'EVEIL : 160 euros ;
- TENNIS DE TABLE ST LAURENT : 220 euros ;

Soit un total de 2 860 € pour les associations sportives.

LES ASSOCIATION CULTURELLES

- COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT : 100 euros
- TAKABOUG : 480 euros
- PEINTURLURE : 40 euros ;

Il est décidé de verser une participation exceptionnelle de 70 € par adhérent âgé de moins de 18 ans à l'école de musique :

- LA MALAURENTAISE : 1 400 euros ;

Soit un total de 2 020 € pour les associations culturelles.

Ce qui représente une subvention globale aux associations sportives et culturelles de 4 880 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER les montants de subventions à verser au titre de l'année 2026 selon le détail ci-dessus :

- Pour un montant total versé aux associations sportives de : 2 860,00 euros.
- Pour un montant total versé aux associations culturelles de : 2 020,00 euros.

Soit un total à verser de :

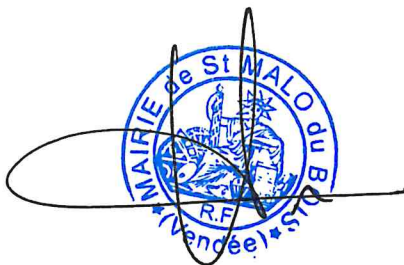
4 880,00 euros.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Arnaud PRAILE**

**Le Secrétaire de Séance,
Christine RAMBAUD**



Date de convocation :

5 février 2026

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

ABSENTES EXCUSEES : AUVINET Marietta,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Christine.

N° 12/2026 - Tarifs Epicerie / Produits Divers - Camping de Poupet 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'approuver les tarifs des produits divers destinés à la vente des clients du Camping Municipal de Poupet et dont les paiements seront encaissés directement.

Proposition de prix de vente

Produits	Prix de vente TTC	Produits	Prix de vente TTC
chips 150g	2,30 €	eau bouteille 1,5l	1,00 €
gateaux salés	1,90 €	briquette orange/pomme	1,50 €
coffret snack	1,90 €	Bière	2,50 €
riz 500g	2,10 €	Grand café	2,50 €
Pâte 500g	2,10 €	Expresso	1,50 €
Haricots Verts	2,00 €	Thé	2,00 €
Ketchup	2,20 €	Chocolat chaud	2,50 €
Mayonnaise	2,00 €	Capucino	2,50 €
Vinaigrette	2,30 €	Bouteille AOP silex blanc	8,50 €
huile 1l	3,30 €	Bouteille AOP silex rouge	8,50 €
compote	3,20 €	Bouteille AOP silex rosé	8,50 €
confiture	2,60 €	Troussepinette	12,00 €
Pâte à tartiner	3,60 €	mug seul	8,00 €
Miel liquide	3,60 €	jeton machine	4,50 €
Biscuits sucrés	2,60 €	carte postale	1,00 €
Lait bouteille 1/2 écrémé	2,00 €	Terrine Terres de Gallie 130g	4,00 €
Papier aluminium	2,80 €	coffret cadeau savonnerie	12,00 €
eponge	1,00 €	pochette découverte savonnerie	15,00 €
produit vaisselle	1,50 €	coffret trio lait de chèvre ou lait d'anesse	15,00 €
dentifrice	2,00 €	savon 100g	5,00 €
brosse à dents	2,80 €	savon 3 en 1, 50g	4,00 €
protection féminine	3,00 €	baguette	1,10 €
sachet bonbons	1,00 €	baguette de la Vallée	1,30 €
chewing gum	0,50 €	croissant	1,30 €
sucette	0,50 €	pain au chocolat	1,30 €
boisson sans alcool cannette	2,00 €	brioche 500g	6,30 €
Cône simple	2,90 €	Smarties Pop'Up	2,50 €
Cône kit kat	2,90 €	Tote Bag	10,00 €
Batonnet géant	3,00 €	bracelet	2,00 €
glace à l'eau	2,30 €	porte clés	3,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

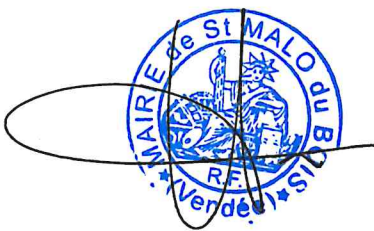
Article 1^{er} : D'APPROUVER la grille tarifaire de l'épicerie et des produits divers en vente au Camping Municipal de Poupet ;

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
Christine RAMBAUD





CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 9 FEVRIER 2026 A 20h00

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
10.2026	Demande de subvention de l'Etat 2026 - Mise aux normes DECI	Adopté à l'unanimité
11.2026	Subventions 2026 Associations sportives et culturelles	Adopté à l'unanimité
12.2026	Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2026	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site Internet de la commune de Saint-Malô-du-Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 20/04/2026.



Le Maire
Arnaud PRAILE